

- Checkout -

- Conditions générales de vente -

Version: 30.08.2017

1. Domaine d'application

1.1 Le Prestataire

Peter Machlup Fine Wristwatches Pty Ltd
1 River Street
Houghton Estate
2193 Johannesburg
Afrique du Sud

Tél.: +27 11 684 1222
E-mail: watches@mweb.co.za

(dénommé par la suite "Prestataire") vend des marchandises sur des marchés de la société Chrono24 GmbH, Haid-und-Neu-Str. 18, D-76131 Karlsruhe (dénommée par la suite "Chrono24"), (par ex. Chrono24) (dénommé par la suite également "Plate-forme"). Les "Conditions de vente" ci-dessous sont applicables pour tout contrat d'achat de marchandises (dénommées par la suite également "Objet d'achat") entre acheteurs et Prestataires, conclu par l'intermédiaire du service Checkout. Chrono24 offre uniquement une plate-forme pour la conclusion de contrats d'achats entre le commerçant et l'acheteur, elle-même ne devient cependant pas partie contractante de ces contrats d'achats.

- 1.2 Des Prestataires peuvent s'enregistrer comme commerçants (professionnels) ou comme Prestataires privés (utilisateurs) pour offrir des marchandises sur la plate-forme. Le service Checkout peut être utilisé par des commerçants et par des Prestataires privés. Si des marchandises sont offertes par des commerçants ou par des entrepreneurs procédant à la vente dans le cadre d'une activité professionnelle commerciale ou indépendante, les stipulations particulières indiquées au chiffre 5.2 (droits liés à la garantie pour les vices) et chiffre 8 (droit de rétraction des consommateurs) sont en vigueur. Si le Prestataire est un Prestataire privé et qu'il ne procède pas à la vente dans le cadre d'une activité professionnelle commerciale ou indépendante, les défauts liés à la garantie pour les défauts se conforment au chiffre 5.3.
- 1.3 Vous pouvez à tout moment consulter les conditions générales de ventes sur le site Web et les imprimer.
- 1.4 Le Prestataire refuse toutes conditions générales de vente divergentes de l'acheteur. Ceci est également valable même si le Prestataire ou Chrono24 ne contestent pas explicitement la prise en considération de ces conditions divergentes.
- 1.5 Si des montres sont achetées par l'intermédiaire du service Checkout, les présentes conditions de vente sont, en cas de doutes, prioritaires à d'autres conditions contractuelles différentes du Prestataire.

2. Conclusion du contrat

- 2.1 Les offres présentées sur la plate-forme ne constituent nullement une proposition irrévocable pour la conclusion d'un contrat d'achat. Il s'agit bien plus d'une invitation sans engagement, à adresser des offres d'achat au Prestataire.
- 2.2 Si l'acheteur fournit une offre contraignante pour la conclusion d'un contrat d'achat («commande avec obligation de paiement»), Chrono24 informe l'acheteur de la réception de son offre par une confirmation de commande envoyée par e-mail. La confirmation de commande ne représente cependant pas encore une acceptation contraignante de l'offre d'achat.
- 2.3 Un contrat d'achat de l'objet de la vente n'est réalisé que si le Prestataire accepte l'offre d'achat de l'acheteur – par déclaration ou par envoi de l'article.

3. Livraison / réserve de propriété

- 3.1 Sauf stipulation contraire, la livraison est effectuée depuis le siège du Prestataire jusqu'à l'adresse indiquée par l'acheteur. Le fournisseur est tenu de contracter une assurance transport garantissant la chose vendue à hauteur de sa valeur totale, et de choisir un mode d'expédition permettant le suivi de l'envoi. Sauf stipulation contraire, les frais d'expédition, y compris les frais pour l'assurance transport, sont à la charge de l'acheteur.
- 3.2 Les délais de livraison indiqués sur la plate-forme ou dans la confirmation de commande sont calculés à partir de la réception du montant de la facture.
- 3.3 L'objet d'achat reste la propriété du Prestataire ou du fournisseur (commettant) jusqu'au paiement complet du prix d'achat, dans la mesure où le Prestataire agit comme commissionnaire.

4. Prix, encaissement, conditions de paiement

- 4.1 Les prix cités sur la plate-forme contiennent les impôts légaux et toutes autres composantes du prix.
- 4.2 Le paiement est effectué à l'avance au prestataire.
- 4.3 Le montant de la facture doit être viré en l'espace de 5 jours ouvrables après conclusion du contrat d'achat sur le compte indiqué. La réception du paiement est déterminante. Le Prestataire peut résilier le contrat d'achat, sans fixation de délai préalable, si le prix d'achat n'est pas payé en temps voulu.
- 4.4 L'acheteur est uniquement en droit de compenser des créances dans la mesure où la contre-prétention a été constatée comme étant redevable ou bien qu'elle ne soit pas contestée par le Prestataire ou bien encore qu'elle est en étroit rapport synallagmatique (réciproque) avec la créance vis-à-vis du Prestataire.

5. Garantie

- 5.1 **Prétentions pour vice vis-à-vis de Chrono24 :** Chrono24 ne devient elle-même pas partie contractante de contrats d'achat ayant été conclus par l'intermédiaire du service Checkout. L'acheteur peut uniquement revendiquer d'éventuelles prétentions pour vice résultant de tels contrats d'achat vis-à-vis du Prestataire avec lequel il conclut un contrat d'achat pour un article.
- 5.2 **Prétentions pour vice vis-à-vis de commerçants et d'entrepreneurs :**
 - 5.2.1 Si le Prestataire est commerçant ou entrepreneur (§ 14 BGB [Code civil allemand]), et qu'il procède à la vente dans le cadre d'une activité professionnelle ou indépendante, les prétentions pour vice de l'acheteur en raison d'une défectuosité de l'objet d'achat se conforment aux dispositions légales.
 - 5.2.2 Les délais de prescription légaux sont en vigueur. Le délai de prescription pour des prétentions pour vice pour des objets d'achat d'occasion comprend un an – contrairement aux stipulations légales et si admissible légalement.
 - 5.2.3 La réduction du délai de prescription stipulée au chiffre 5.2.2 n'est pas en vigueur pour des droits à dommages et intérêts, notamment pas pour des droits à dommages et intérêts résultant du non-respect de l'obligation d'exécution ultérieure. Seul le chiffre 7 est en vigueur pour de tels droits. Une réduction du délai de prescription n'est en outre également pas applicable si le Prestataire a

sournoisement passé sous silence un vice de l'objet d'achat. Une réduction du délai de prescription n'est également pas applicable si le lieu de domicile ou de résidence habituelle est en Norvège.

5.3 Prétentions pour vice vis-à-vis de Prestataires privés :

- 5.3.1 Si le Prestataire est un Prestataire privé et qu'il ne procède pas à la vente dans le cadre d'une activité professionnelle commerciale ou indépendante, les prétentions pour vice pour des objets d'achat d'occasion sont exclues. Pour des objets nouvellement fabriqués, le délai de prescription des prétentions pour vice est limité à un an.
- 5.3.2 Chiffre 5.2.3 s'applique mutatis mutandis à la restriction de prétentions pour vice conformément au chiffre 5.3.1.

6. Qualité

6.1 Les objets d'achat sont conformes au contrat dans la mesure où ils

- correspondent à la description donnée par le Prestataire et possèdent les qualités du bien que le Prestataire a présenté sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- sont propres à tout usage spécial recherché par l'acheteur, que celui-ci a porté à la connaissance du Prestataire au moment de la conclusion du contrat et que le Prestataire a accepté ;
- sont propres aux usages auxquels servent habituellement les biens du même type ;
- présentent la qualité et les prestations habituelles d'un bien de même type auxquelles l'acheteur peut raisonnablement s'attendre, eu égard à la nature du bien et, le cas échéant, compte tenu des déclarations publiques faites sur les caractéristiques concrètes du bien par le Prestataire, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.

6.2 Dans la mesure où l'objet d'achat n'est pas caractérisé comme "neuf", les offres de vente sont toujours pour des marchandises d'occasion. Dans le cas de marchandises d'occasion, l'état de conservation effectif et individuel, tel qu'il est visible dans la description de l'article et dans les photos de l'article, est déterminant pour les caractéristiques convenues. La description de l'état conformément aux catégories d'état pouvant être consultées sur le site <http://www.chrono24.fr/info/conditions.htm> est déterminante.

Sauf indication contraire dans la description de l'état, les traces d'usure et de vieillissement (par ex. rayures sur le bracelet et sur le verre/boîtier) ainsi que toutes divergences en vue de la précision de marche ne constituent nullement des vices dans la mesure où elles correspondent à l'état habituel d'un objet d'occasion.

Des imperfections, dégâts ou dysfonctionnements, ayant une influence négative sur la valeur de la marchandise et étant indiqués dans la description de l'article ou dans les photos de l'article, deviennent partie intégrante de l'accord de qualité de telle sorte qu'une défectuosité est exclue.

6.3 Le Prestataire vend uniquement des "marchandises d'origine" :

Des montres sont des objets d'usage étant soumis à l'usure lorsqu'elles sont utilisées. Il est donc compréhensible que des montres nécessitent une maintenance. Même si une montre a été envoyée au fabricant en vue d'une révision, il s'agit d'une montre d'origine et authentique, et ce même si des composants ont été remplacés. Des éléments concernés par le remplacement ou l'échange sont souvent le verre protecteur, le cadran, certains ressorts et des pièces d'usure dans le mouvement, des joints de boîtes de montre, vis ou jeux d'aiguilles. Même à titre d'expert avéré, il n'est souvent pas possible de pouvoir constater toutes les maintenances éventuellement nécessaires (par ex. chaque composant remplacé et son originalité ou bien l'utilisation d'un composant identique d'un autre fabricant comme par ex. des vis) sur une montre lors de l'examen du mouvement de la montre. Le remplacement ou l'échange d'éléments ne porte nullement atteinte à l'originalité de l'objet d'achat ; des prétentions pour vice n'existent pas à cet égard, sauf indication de données divergentes dans la description de l'article.

- 6.4 La garantie de vice est exclue pour l'imperméabilité à l'eau dans la mesure où aucune donnée n'a été fournie à ce sujet.
- 6.5 Sauf accord différent, le Prestataire ne prend en charge aucune garantie pour la qualité de la marchandise.

7. Responsabilité

- 7.1 Chrono24 ne devient elle-même pas partie contractante de contrats d'achat ayant été conclus par l'intermédiaire du service Checkout. L'acheteur peut uniquement revendiquer d'éventuels droits à dédommagement résultant de tels contrats d'achat vis-à-vis du Prestataire avec lequel il conclut un contrat d'achat pour un article.
- 7.2 Responsabilité illimitée : le Prestataire est tenu responsable pour toute intention et négligence grave. Pour toute négligence légère, le Prestataire est tenu responsable selon les stipulations de la responsabilité du fait des produits défectueux ainsi que pour tous endommagements suite à des atteintes à la vie, au corps ou à la santé de personnes.
- 7.3 Limitation de responsabilité : le Prestataire est en outre tenu responsable pour légère négligence uniquement
- en cas de violation d'une obligation contractuelle déterminante dont l'accomplissement est primordial pour la mise en œuvre correcte du contrat et au respect duquel le client peut régulièrement faire confiance (devoir cardinal), et
 - de manière limitée dans le montant en fonction des dégâts prévisibles et typiques au contrat au moment de la conclusion du contrat.

Cette limitation de responsabilité est également applicable en faveur des agents d'exécution du Prestataire.

8. Droit de rétraction des consommateurs

- 8.1 Dans la mesure où vous êtes consommateur, vous possédez des droits de rétraction selon les stipulations suivantes. Consommateur est toute personne concluant un acte juridique à des fins ne pouvant principalement pas être attribuées ni à son activité commerciale ni à ses activités professionnelles indépendantes.
- 8.2 Vous ne disposez d'un droit de rétraction que si le Prestataire est enregistré comme commerçant ou qu'il est entrepreneur, c'est-à-dire qu'il procède à la vente dans le cadre d'une activité professionnelle commerciale ou indépendante.

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier

vos votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu le bien ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Vous devrez renvoyer ou rendre le bien, à nous-mêmes ou à

sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après que vous nous aurez communiqué votre décision de rétractation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours.

Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien. Ces frais sont estimés à un maximum d'environ 250,00 EUR.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

Modèle type de résiliation

(Si vous souhaitez résilier le contrat, veuillez remplir ce formulaire et le renvoyer.)

- À

Peter Machlup Fine Wristwatches Pty Ltd
1 River Street
Houghton Estate
2193 Johannesburg
Afrique du Sud

- Par la présente je/nous résilie/résilions (*) le contrat que j'ai/nous avons (*) conclu pour l'achat des objets d'achat Chrono24.
- Email support@chrono24.com
- Fax +49 721 96693 990 le (*)
- Nom du/des consommateur(s)
- Adresse du/des consommateur(s)
- Signature du /des consommateur(s) (uniquement en cas de notification sur papier)
- Date

(*) Rayer les mentions inutiles.

- 8.3 La société Chrono24 vous prête assistance dans le cadre du service Checkout pour la résiliation et le renvoi de l'objet d'achat. Veuillez pour cette raison déclarer la résiliation vis-à-vis de Chrono24. Vous pouvez déclarer votre résiliation par le biais de votre compte myChrono24 (transaction / notification de problème). En alternative, vous pouvez également nous envoyer votre résiliation par la poste, par téléfax ou par courrier électronique :

Chrono24 GmbH
Haid-und-Neu-Str. 18, D-76131 Karlsruhe, Allemagne
Fax : +49 721 – 96693 990
E-Mail : checkout@chrono24.com

- 8.4 Veuillez tenir compte du fait que les objets d'achat sont généralement des articles à prix particulièrement élevé. En cas de résiliation, l'objet d'achat doit être renvoyé, comme valeur en transit et être assuré à un montant correspondant au prix d'achat, afin d'éviter toute perte. Tenir compte du fait que vous pouvez être passible de dommages-intérêts si la montre est perdue et que vous avez renvoyée la montre sans l'assurer. La société Chrono24 se tient à votre disposition pour organiser le renvoi.

Peter Machlup Fine Wristwatches Pty Ltd

1 River Street
Houghton Estate
2193 Johannesburg
Afrique du Sud

- 8.5 Les objets d'achat livrés sont en partie recouverts d'une feuille protectrice collée. La feuille protectrice comprend un contrôle de la qualité, des propriétés et du fonctionnement des objets d'achat. La feuille protectrice est sensée empêcher un endommagement de la montre lors du contrôle. Tenir compte du fait que la valeur de revente d'une montre encore non portée peut en partie être considérablement compromise si la feuille protectrice est retirée de la montre. Tenir compte du fait que vous pouvez éventuellement être tenu responsable d'une éventuelle perte de valeur des objets d'achat, si vous retirez la feuille protectrice et que vous résiliez le contrat d'achat.
- 8.6 Tenir compte du fait que la valeur de revente d'une montre peut en partie être considérablement compromise si l'emballage d'origine (la boîte) ou les accessoires manquent ou encore si la documentation (carte de garantie, certificats) est incomplète. L'objet d'achat doit pour cette raison être renvoyé dans l'emballage d'origine (boîte), avec les documentations complètes (carte de garantie, certificats) et tous les accessoires afin d'éviter toute demandes de dommages-intérêts suite à une éventuelle perte de valeur.

- 8.7 Tous endommagements et encrassements des objets d'achat doivent être évités en cas de résiliation. Le cas échéant, utiliser un suremballage protecteur afin de garantir une protection suffisante contre des avaries de transport et des demandes de dommages-intérêts en raison d'endommagement suite à un emballage inapproprié.
- 8.8 Tenir compte du fait que les modalités citées au chiffre 8.3 à 8.7 ne sont pas des conditions primordiales pour l'exercice efficace du droit de résiliation. En cas de résiliation, elles sont uniquement applicables à titre de directives non contraignantes.

9. Dispositions finales

- 9.1 Si un ~~Peter Madsen Fine Wristwatches Ltd~~ ~~14 Rive Street~~ ~~Houghton Estate~~ ~~2193 Johannesburg~~ ~~Afrique du Sud~~ présente les présentes conditions contractuelles s'avèrent inefficaces ou qu'elles sont nulles, l'efficacité des autres stipulations n'en est nullement affectée.
- 9.2 Sur les présentes stipulations contractuelles, seul le droit du siège du Prestataire, à l'exclusion des stipulations de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM), est applicable. Le choix de loi est uniquement applicable de manière restreinte ou bien pas applicable du tout si l'acheteur est un consommateur et qu'il conclut ce contrat d'achat à des fins ne pouvant être attribuées à ses activités professionnelles ou commerciales et
- que des dispositions en matière de protection des consommateurs en vigueur au lieu de résidence habituel de l'acheteur lui sont dérobées, et dont il est interdit de s'écarter selon le droit applicable au pays de résidence de l'acheteur. Dans ce cas, les dispositions en matière de protection des consommateurs correspondantes dans son pays de résidence sont applicables en complément au choix de loi susmentionné.
- ou
- qu'un choix de loi est exclu selon la législation en vigueur dans l'état du lieu de domicile ou de résidence habituelle de l'acheteur. Dans ce cas, le droit applicable sur le présent contrat est le droit auquel la législation correspondante de cet état renvoie. Si l'acheteur en question est un consommateur avec résidence habituelle en Suisse, la législation suisse est applicable, dans la mesure où les conditions préalables selon l'art. 120 alinéa 1 Bst. a-c IPRG sont données. Si l'acheteur en question est un consommateur avec résidence habituelle en Norvège, le droit norvégien des consommateurs est applicable dans la mesure où les conditions préalables selon l'art. 1 de la loi norvégienne des consommateurs sont données.